

# CYCLE DE FORMATIONS

## MON VILLAGE, MON ÉCOLE

# Bulletin d'inscription

Bulletin à retourner au plus tard 10 jours avant la formation

par mail : [contact@caue47.com](mailto:contact@caue47.com)

par courrier : CAUE 47 - 9 rue Étienne Dolet - 47000 Agen

Merci de remplir **1 bulletin par participant**

NOM .....

Prénom .....

Fonction .....

Organisme / Collectivité .....

Adresse .....

CP ..... VILLE .....

Tél ..... Tél mobile .....

Courriel\* .....

\* champ obligatoire : les convocations seront envoyées par courriel - cette adresse ne sera pas divulguée et sera détruite sous 3 ans, dans le cadre de la RGPD.

## INSCRIPTION

- RÉNOVER SON ÉCOLE 9 et 30 nov 2023 - Castelculier**
- BIEN AMÉNAGER SA COUR D'ÉCOLE 7 déc 2023 et 18 janvier 2024 - Marmande**

## RÈGLEMENT

La collectivité (que je représente) est adhérente 2023 du CAUE

oui  non

	Adhérent CAUE	Non-adhérent
Coût	120 €	160 €

Les adhérents CAUE bénéficient d'un tarif préférentiel.

Offre limitée à 2 personnes par collectivité, dans la limite des places disponibles.

La collectivité règle la somme de ..... €

- par chèque (à l'ordre du CAUE 47)
- par virement
- par mandat administratif

Les administrations ont la possibilité de fournir un bon de commande dûment signé par l'autorité compétente si le règlement ne peut être joint à l'inscription.

DOMICILIATION : Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-Charentes			
BIC /CEPAFRPP333 IBAN FR76 1333 5003 0108 0013 8328 483			
Code Etablis.	Code Guichet	N° de compte	Clé RIB
13335	00301	08001383284	83
SIRET	31853209000020	CODE APE	7111Z

**Votre inscription ne pourra être prise en compte que si elle est accompagnée de votre règlement.**

Le CAUE 47 est un organisme de formation agréé par le Ministère de la Cohésion des Territoires. Les formations proposées sont intégralement financées par les crédits formation prévus par la loi. 2 possibilités de financement : le droit individuel à la formation des élus (ou DIFE), ou le budget formation de chaque collectivité à laquelle est rattaché l'élu. Le CAUE 47 privilégie pour ses sessions de formation le financement par les crédits de la collectivité. Mais si vous souhaitez recourir au DIFE, n'hésitez pas à nous contacter : notre assistante vous indiquera la marche à suivre.